AGIR AVEC CEUX QUI FONT LE LOGEMENT SOCIAL

MARCHE PUBLIC DE SERVICES N°MP2026-06

ASSISTANCE A LA DEFINITION ET AU CHOIX D'UN OUTIL DE DIGITALISATION DU DISPOSITIF DE PREVENTION DES RISQUES

Règlement de la consultation (RC)

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

Vendredi 27 novembre 2026 à 12 heures

(UTC+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le présent document comporte 7 pages numérotées de 1 à 7.

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR PUBLIC 3
2. OBJET DE LA CONSULTATION 3
3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3
 3.1. Nature 3
 3.2. Procédure de passation 3
 3.3. Forme et consistance 3
 3.4. Durée du marché 4
 3.5. Clause d'exécution à caractère environnemental 4
4. DEONTOLOGIE – CONFLIT D'INTERETS 4
5. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES 4
 5.1. Contenu du dossier de consultation des entreprises 4
 5.2. Modalités d'obtention du dossier de consultation des entreprises 4
6. MODALITES DE COMMUNICATION ENTRE LA CGLLS ET LES CANDIDATS 4
7. CONTENU DES PLIS – CANDIDATURE ET OFFRE 4
 7.1. Candidature 4
 7.2. Offre 5
8. MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS 5
 8.1. Date et heure limites de remise de l'offre 5
 8.2. Dépôt par voie électronique obligatoire 5
9. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES – CRITERES D'ATTRIBUTION 6
 9.1. Examen des candidatures 6
 9.2. Examen des offres et négociation 6
10. ATTRIBUTION DU MARCHE 6
11. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL 7

1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR PUBLIC

Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS)
10 avenue Ledru Rollin
75579 Paris cedex 12
Contact : Pascaline Gustin – Responsable des achats et de la commande publique
marches.publics@cglls.fr

Dénommée ci-après : acheteur, CGLLS
Représentant du pouvoir adjudicateur : le directeur de la CGLLS

Créée en 2001, placée sous la tutelle conjointe des Ministères chargé du Logement (DHUP), de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique (DG -Trésor) et de l'Action et des comptes publics (Direction du Budget), la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) est à la fois un établissement public national à caractère administratif (EPA) et une société de financement au sens du Code monétaire et financier.

Ses missions sont définies par les articles L452-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation et ses règles de fonctionnement sont fixées par les articles R452-1 et suivants du même code.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet une mission d'assistance à la définition et au choix d'un outil de digitalisation du dispositif de prévention des risques.

La mission comprend 3 prestations principales :

- Prestation n°1. : État des lieux du dispositif existant et définition des besoins fonctionnels et techniques
- Prestation n°2. : Étude des solutions envisageables et élaboration des scénarios de mise en œuvre
- Prestation n°3. : Élaboration du cahier des charges technique et assistance au choix du prestataire

Le contenu détaillé des prestations et les livrables attendus ainsi que les modalités d'exécution sont précisées dans le cahier des clauses particulières (CCP)

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Nature

Le présent marché est un marché de services au sens de l'article L.1111-4 du Code de la commande publique. Ce marché de service est soumis, sauf dérogation, aux stipulations du CCAG 2021 applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

3.2. Procédure de passation

Le présent marché est passé sur le fondement de l'article R.2122- 8 du Code de la commande publique, sa valeur estimée étant inférieure à 60 000€ hors taxes.

3.3. Forme et consistance

Le marché n'est pas alloti, les prestations constituant une mission globale et cohérente nécessitant une approche méthodologique intégrée.

La présente consultation porte sur la passation d'un marché ordinaire mono-attributaire à prix globale et forfaitaire.

3.4. Durée du marché

Le marché est conclu à compter de la date de notification au Titulaire jusqu'au 31 décembre 2027.

Le marché n'est pas reconductible.

3.5. Clause d'exécution à caractère environnemental

Le présent marché comprend une clause d'exécution à caractère environnemental.

4. DEONTOLOGIE – CONFLIT D'INTERETS

Les candidats ne doivent pas être en situation de conflit d'intérêts susceptibles de compromettre leur indépendance et leur impartialité dans l'exécution de la mission.

5. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

5.1. Contenu du dossier de consultation des entreprises

Les documents de la consultation mis à disposition sont les suivants :

- le présent règlement de la consultation (RC),
- le cahier des clauses particulières (CCP),
- l'acte d'engagement n°2026-06-Aides (formulaire ATTRI1),
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

5.2. Modalités d'obtention du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable gratuitement uniquement sur la PLateforme des AChats de l'Etat (PLACE) www.marches-publics.gouv.fr

⚠ Lors du téléchargement du DCE, les candidats sont invités à renseigner le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'ils puissent bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Les candidats ne pourront porter aucune réclamation s'ils ne bénéficient pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'ils auraient faite dans la saisie de leurs adresses électroniques, ou en cas de suppression desdites adresses électroniques ou en cas de téléchargement anonyme.

6. MODALITES DE COMMUNICATION ENTRE LA CGLLS ET LES CANDIDATS

Les candidatures et les offres sont rédigées en langue française.

Les échanges et communications relatifs à la consultation s'effectue par voie électronique via le profil d'acheteur de la CGLLS : la Plateforme des AChats de l'État (PLACE).

7. CONTENU DES PLIS – CANDIDATURE ET OFFRE

7.1. Candidature

Les candidats produisent les éléments permettant d'apprécier leurs capacités juridiques, économiques, financières, techniques et professionnelles :

☒ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

☒ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, réalisés au cours des 3 (trois) derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

☒ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 (trois) dernières années.

☒ Présentation d'une liste des principales livraisons effectuées et des principaux services fournis au cours des 3 (trois) dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Ces renseignements figurent principalement dans les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr , soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

7.2. Offre

Les candidats transmettent une offre comprenant :

- l'acte d'engagement (ATTRI1), dûment complété,
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée,
- un mémoire technique présentant notamment :
- la compréhension des enjeux de la mission,
- la description détaillée de la démarche et de la méthodologie proposée,
- la description de l'équipe qui sera mobilisée pour effectuer la prestation, en précisant les intervenants concernés, leurs profils (fournir les CV détaillés) et leurs références, dans les secteurs concernés (avec mention, entre autres, de la durée de chaque référence pertinente pour ce marché).

8. MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS

En application de l'article R.2151-6 du Code de la Commande publique, le candidat transmet son offre en une seule fois. En cas d'envois successifs, seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis.

Chaque pli est considéré comme une offre. Dès lors, si le candidat est amené à compléter sa candidature et/ou son offre avant la date limite de remise des plis, il doit procéder à un nouvel envoi intégral comprenant l'ensemble des pièces exigées aux titres de l'offre et de la candidature.

8.1. Date et heure limites de remise de l'offre

Le pli électronique et l'éventuelle copie de sauvegarde doivent être remis avant :

La date et l'heure limite de remise des offres indiquée sur la page de garde du présent document

8.2. Dépôt par voie électronique obligatoire

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement au moyen de la PLateforme des AChats de l'État (PLACE), profil acheteur de la CGLLS.

La transmission des documents sur support papier ou sur support physique électronique entraine l'irrégularité de l'offre, hors copie de sauvegarde.

⚠️ L'attention des candidats est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux : c'est en effet la date et l'heure de fin d'acheminement qui font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée. Les candidats sont donc invités à intégrer les marges de manœuvre nécessaires à leur processus de réponse, et à tenir compte des délais d'acheminement.

Copie de sauvegarde : La remise du pli électronique sur la plateforme PLACE par le candidat peut donc être doublée de la remise d'une copie de sauvegarde dans les mêmes délais impartis que le dépôt autorisé sur la plateforme, sur support physique (clé USB ou support papier).

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « MP2026-06 - Copie de sauvegarde - Confidentiel », ainsi que le nom du candidat.

Le candidat qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante : CGLLS – Direction générale adjointe – Marchés publics - 10 avenue Ledru-Rollin 75579 Paris cedex 12

En cas de remise du pli en mains propres, l'attention des candidats est appelée sur le fait que la remise des plis dans les locaux de la CGLLS s'effectue du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 18h15 (heures françaises), sauf week-end, jours fériés et les jours de fermeture.

9. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES – CRITERES D'ATTRIBUTION

9.1. Examen des candidatures

L'analyse des candidatures vise à vérifier que les entreprises candidates n'entrent pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés, qu'elles sont aptes à exercer l'activité professionnelle et qu'elles disposent des capacités économiques et financières et/ou techniques et professionnelles nécessaires pour exécuter le marché.

Si la CGLLS constate que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, elle pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié et identique pour tous.

9.2. Examen des offres et négociation

Les offres sont examinées au regard des exigences définies dans les documents de la consultation et des critères d'attribution suivants :

- **Valeur technique : 60%**
- **Prix : 40%**

La CGLLS peut demander aux candidats des précisions ou des compléments sur leur offre.

Elle se réserve également la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats, notamment sur les aspects techniques et financiers de leurs propositions.

La CGLLS pourra toutefois attribuer le marché sur la base des offres soft initiales, sans négociation.

L'offre retenue sera celle présentant le meilleur rapport qualité prix au regard des critères précités.

La CGLLS peut également attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

10. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché est attribué aux candidats dont l'offre est économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis à l'article 9.3 du présent document.

Avant la notification, le Titulaire retenu produit, à la demande de la CGLLS, les justificatifs nécessaires à la vérification de sa situation administrative et de l'absence de motif d'exclusion.

Une fois ces pièces remises, l'acte d'engagement est signé par l'attributaire, si celui-ci ne l'était pas initialement.

Les documents à signer doivent l'être par une personne habilitée à engager le candidat.

11. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Protection des données à caractère personnel des candidats à la présente procédure

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats sont informés que des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la présente consultation font l'objet d'un traitement par la CGLLS.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :
Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS)
10 avenue Ledru Rollin - 75012 Paris
Représentée par le Directeur Général Adjoint, chargé de secrétariat général, du contrôle permanent et de la conformité de la CGLLS.

Coordonnées du délégué à la protection des données :
Courrier électronique : dpo@cglls.fr

Finalité du traitement : les données collectées sont utilisées pour assurer la gestion de la procédure de passation, notamment la réception et l'analyse des candidatures et des offres, les échanges avec les candidats et l'attribution du marché.

Base juridique du traitement : Le traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public et, pour les opérations concernées, sur les respects des obligations légales applicables à la commande publique, conformément à l'article 6, paragraphe 1, points e) et c) du RGPD.

c) et e) de l'article 6.1 du RGPD

Destinataires ou catégorie de destinataires : les données sont accessibles aux services habilités de la CGLLS ainsi qu'aux organismes et autorités légalement autorisés à en connaître.

Durée de conservation : les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la procédure, puis archivées conformément aux obligations légales et réglementaires applicables aux marchés publics.

Droits des personnes concernées : les personnes concernées disposent, dans les conditions et limites prévues par le RGPD, des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition.

Ces droits peuvent être exercés auprès du délégué de la protection des données de la CGLLS à l'adresse suivante : dpo@cglls.fr

Les personnes concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

Fin du document